

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF2141

présenté par

Mme Balage El Mariky, Mme Simonnet, M. Ruffin, Mme Arrighi, M. Amirshahi, Mme Autain, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Direction de l'action du Gouvernement »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Coordination du travail gouvernemental	0	7 193 578
Protection des droits et libertés	7 193 578	0
TOTAUX	7 193 578	7 193 578
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, porté par le groupe écologiste et social, vise au soutien à nos acteurs de défense de nos libertés publiques.

TYout d’abord, nous soutenons accroître les crédits alloués au Défenseur des droits afin de conforter son rôle essentiel dans la protection des libertés publiques, la lutte contre les discriminations et la défense des lanceurs d’alerte.

La Défenseure des droits alerte de manière récurrente les pouvoirs publics sur la sous-dotation chronique de son institution, qui limite sa capacité d'action malgré la croissance soutenue des saisines (+16 % sur le premier semestre 2025). À effectifs quasi constants (+3 %), chaque agent traite désormais près de 600 dossiers par an, et le délai moyen d'instruction, de 73 jours, demeure supérieur à l'objectif fixé (60 jours).

Avec 3,7 ETP par million d'habitants, la France se situe parmi les pays les moins dotés d'Europe et de l'OCDE, alors même que le Défenseur des droits cumule des compétences qu'ailleurs plusieurs institutions exercent séparément.

Cet amendement propose donc de porter les crédits du Défenseur des droits à 35 millions d'euros en AE et en CP (contre 31 206 422 € prévus au PLF 2026).

Conformément aux règles de recevabilité financière, il procède à un redéploiement de 3 793 578 € en AE et en CP du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » – action 13 Ordre de la Légion d'honneur – vers le programme 308 « Protection des droits et libertés », action 09 Défenseur des droits.

En outre, nous soutenons un audiovisuel et un monde numérique correctement régulé, et pour ce faire les moyens de l'ARCOM doivent en l'état être soutenus. Aussi nous demandons un maintien de ses moyens et non une baisse de 3.4 millions d'euros, comme prévus dans ce projet de loi de finances initial.

Aussi nous proposons d'égaleme nt d'augmenter en CP et en AE de 3.4 millions l'action 6 « Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique » du même programme 308. Pour ce faire et respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons de retrancher dans le P129 sur l'action 10 Soutien de 3.4 millions d'euros en CP et AE.

Le groupe écologiste et social invite le Gouvernement à lever le gage.